

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE



\$#*% !

STOP À LA HAINE !

Les discours toxiques envers les femmes

L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS...

... vise à faire connaître, comprendre et défendre les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

Qu'est-ce que c'est ?

L'éducation aux droits humains a pour objectif de :

- susciter une prise de conscience et une compréhension des droits humains,
- donner des connaissances et des compétences pour les connaître, les respecter et les défendre,
- faire évoluer les attitudes et les comportements.

L'éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, déconstruit les préjugés, amène les personnes à réfléchir et à trouver des solutions pour agir.

Pour qui ?

L'éducation aux droits humains concerne tous types de publics et s'inscrit dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi des projets d'éducation aux droits humains peuvent être menés en milieu scolaire et à l'université mais aussi dans des espaces d'éducation non formelle comme des maisons de quartier, des centres de loisirs, des maisons des jeunes et de la culture, des foyers de jeunes travailleurs, des associations, des instituts de formation, des établissements pénitentiaires, etc.

Comment ?

Amnesty International France s'appuie sur un réseau de bénévoles qui peuvent intervenir pour construire avec vous des actions éducatives sur des thématiques liées aux droits humains telles que la liberté d'expression, l'abolition de la torture et de la peine de mort, les droits de l'enfant, le droit d'asile et la lutte contre toutes les discriminations.

Amnesty International vous propose des méthodes ludiques et participatives, des expositions, des jeux, des vidéos et des ressources pédagogiques.

PLUS D'INFOS

Ressources disponibles sur la page éducation :
amnesty.fr/education

Vous souhaitez mener des projets d'EDH, contactez :

- le groupe local d'Amnesty près de chez vous :
amnesty.fr/pres-de-chez-vous
- notre secrétariat national : education@amnesty.fr



SOMMAIRE

4	Introduction
5	Activité 1 La liberté d'expression : Une liberté sans limite ?
7	Activité 2 Cultionary
9	Activité 3 De mal en pis
10	Activité 4 Jeux de rôles : Comprendre les discours toxiques en face à face
11	Activité 5 Jeux de rôles : Comprendre les discours toxiques en ligne
12	Annexes <ul style="list-style-type: none">▷ Cadre juridique de la liberté d'expression▷ Cultionary : liste des mots à illustrer▷ De mal en pis : exemples de propos toxiques▷ Grille d'analyse des discours toxiques▷ Jeux de rôles en face à face : situations▷ Jeux de rôles en ligne : articles et commentaires▷ Jeux de rôles en ligne : les profils d'internautes▷ Les stratégies de réponses aux discours toxiques en ligne

A noter :

Ce livret contient, à des fins d'illustration et pour mieux les combattre, des exemples de discours toxiques. Amnesty International France et les créatrices de cet outil ne cautionnent, ni ne partagent les propos reproduits dans ces exemples ; ces derniers ne reflètent pas leur opinion. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une partie des propos reproduits pour les besoins de cet outil peut heurter la sensibilité de certaines personnes.

INTRODUCTION

Les discours qui contribuent à stigmatiser et à alimenter l'hostilité envers certains individus ou groupes d'individus se généralisent et se normalisent, en ligne comme hors ligne. Qu'ils relèvent ou non du droit à la liberté d'expression, ces discours s'avèrent toxiques et impactent en premier lieu les personnes qu'ils visent directement.

Pour prévenir la diffusion de ces discours et empêcher la haine de se répandre, il est nécessaire de déconstruire les stéréotypes et les préjugés qui en sont à l'origine et de lutter contre leurs impacts négatifs.

Ce livret pédagogique vous propose des activités autour de la lutte contre les discours toxiques qui ciblent particulièrement les femmes. Il permettra aux publics de mieux connaître le cadre juridique de la liberté d'expression, d'appréhender les enjeux liés aux restrictions de ce droit fondamental, de prendre conscience des conséquences des discours toxiques sur les personnes visées, d'analyser leurs impacts sur les droits humains, ou encore de réfléchir aux effets potentiels des diverses réponses qui peuvent leur être apportées.

Amnesty International France considère comme toxique toute forme d'expression stigmatisant ou traitant différemment et de manière défavorable des personnes en raison de caractéristiques réelles ou supposées (telles que le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la religion, le handicap, etc.).

Vous souhaitez en savoir plus sur les discours toxiques ? De nombreuses ressources sont disponibles sur notre site : vidéo, guides, formations en ligne et en présentiel.

Découvrez-les ici :
amnesty.fr/eduquer-a-la-lutte-contre-les-discours-toxiques

ACTIVITÉ 1

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : UNE LIBERTÉ SANS LIMITES ?

► DURÉE

30 min

► PUBLIC

Tout public

► NOMBRE DE PARTICIPANTS

entre 8 et 30

► OBJECTIFS

- ▷ Identifier les enjeux liés à la liberté d'expression et à ses limites
- ▷ Introduire le cadre juridique de la liberté d'expression

► MATÉRIEL

- ▷ Panneaux « d'accord » « pas d'accord »
- ▷ Ruban adhésif ou pastilles adhésives pour accrocher les panneaux

► PRÉPARATION

- ▷ Aménagez l'espace pour que le groupe ait suffisamment de place pour circuler.
- ▷ Accrochez les panneaux « d'accord » et « pas d'accord » aux murs de deux côtés opposés de la salle.

DÉROULEMENT

Partie 1 : « D'accord / Pas d'accord » – 20 min

1. Placez-vous au centre de la salle et lisez à haute voix une affirmation parmi les propositions ci-dessous :
 - « Il ne devrait y avoir aucune limite à la liberté d'expression. »
 - « On peut rire de tout. »
 - « La liberté d'expression signifie que je peux dire ce que je veux. »
 - « Aujourd'hui, on ne peut plus rien dire. »
 - « Il faudrait interdire aux extrémistes de prendre la parole en public. »
2. Invitez les participants à se positionner dans l'espace, d'un côté ou de l'autre de la salle, selon qu'ils s'estiment « d'accord » ou « pas d'accord » avec l'affirmation proposée.
3. Demandez à une personne de chaque camp de donner à tour de rôle un argument pour défendre sa position. Si une personne du camp opposé est en accord avec l'argument proposé, elle fait un pas vers l'autre. Tout participant peut changer de camp au cours du débat autant de fois qu'il le veut, vous pouvez alors lui demander d'expliquer ce qui a motivé son nouveau positionnement.

VARIANTE

Plutôt que de demander aux participants de se positionner d'un côté ou de l'autre de la salle de façon nette, vous pouvez leur proposer de se placer sur un continuum entre les deux côtés, en fonction de leur degré d'adhésion avec l'affirmation, ou bien créer une zone entre les deux camps (« la rivière du doute ») pour des personnes ne souhaitant pas se positionner. Vous pouvez également demander aux participants de discuter en petits groupes afin d'affiner leurs arguments avant la discussion collective.

ACTIVITÉ 1

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : UNE LIBERTÉ SANS LIMITES ?

► MATÉRIEL

- ▷ Tableau ou paperboard
- ▷ Marqueurs
- ▷ Cadre juridique de la liberté d'expression (Annexe 1)

► PRÉPARATION

- ▷ Faites s'asseoir les participants.
- ▷ Préparez de quoi noter.

DÉROULEMENT

Partie 2 : Apport théorique :

Le cadre juridique de la liberté d'expression – 10 min

1. Questionnez les participants.

Qu'est-ce qu'un droit humain ? Pourquoi la liberté d'expression est un droit humain ? Quels sont les risques si la liberté d'expression n'est pas respectée ? Au nom de quoi certains la remettent-ils en cause ? Connaissez-vous des personnes citoyennes, journalistes, lanceuses d'alerte ou opposantes politiques surveillées, arrêtées, battues ou menacées, simplement pour avoir exprimées des idées ou un point de vue, pour avoir manifesté ou avoir cherché ou diffusé des informations ?

2. Demandez aux participants s'ils connaissent des textes internationaux, européens et français qui protègent et encadrent la liberté d'expression.

En partant des exemples apportés durant le débat, vous pouvez leur demander d'établir une liste des types de propos qui, selon eux, sont interdits par la loi, en les notant au tableau au fur et à mesure.

En vous aidant du cadre juridique proposé en annexe 1, présentez les principaux textes et les limites prévues par le droit international et national. Précisez que ces lois s'appliquent également sur Internet.

ACTIVITÉ 2

CULTIONARY

Activité adaptée du kit pédagogique « Tous différents, tous égaux », Conseil de l'Europe, 2ème édition, 1995.

► DURÉE

30-45 min

► PUBLIC

Tout public

► NOMBRE DE PARTICIPANTS

entre 8 et 30

► OBJECTIFS

- ▷ Introduire les notions de stéréotype, préjugé, discrimination
- ▷ Comprendre comment fonctionnent les stéréotypes et identifier leur origine

► MATÉRIEL

- ▷ Liste de mots à illustrer (Annexe 2)
- ▷ Feuilles de papier (format A5) et feutres pour les dessins du groupe
- ▷ Ruban adhésif ou pastilles adhésives pour afficher les dessins

► PRÉPARATION

- ▷ Formez des équipes de 3-4 personnes qui doivent s'installer un peu à l'écart les unes des autres.
- ▷ Fournissez-leur des feuilles et des feutres.

DÉROULEMENT

1. Appelez l'un des membres de chaque équipe et donnez-lui un mot.
Chaque membre rejoint alors son équipe et tente de lui faire deviner le mot le plus rapidement possible en le dessinant, sans parler, sans écrire de mots ni de chiffres. Les autres membres de l'équipe essaient de deviner de quoi il s'agit mais sans poser de questions. Lorsque la réponse a été trouvée, un autre dessinateur du groupe vient récupérer un nouveau mot (si une équipe met trop de temps à deviner un mot, fournissez-leur un nouveau mot).
2. Lorsque tous les mots ont été dessinés, demandez à chaque équipe d'inscrire les mots correspondants sous leurs dessins. Affichez tous les dessins en les regroupant selon les mots qu'ils représentent.
3. Questionnez les participants.
L'activité vous a-t-elle semblé difficile, pourquoi ? En observant les dessins affichés et en comparant les diverses images associées aux mots, constatez-vous des similitudes ? Des différences ? Pourquoi certains mots sont-ils représentés de la même façon ? Ces images correspondent-elles ou non à la réalité ? Comment appelle-t-on ces raccourcis ? À quoi servent-ils ? Sont-ils nécessairement négatifs ? Quels peuvent-être les effets de ces images sur les personnes qu'elles représentent ? Certains mots ont-ils été plus difficiles à deviner que d'autres ? Pourquoi ?
4. En partant des apports des participants, établissez ensemble une définition du concept de stéréotype et distinguez les notions de préjugé et de discrimination (voir le glossaire à la page suivante).

ACTIVITÉ 2

CULTIONARY

Activité adaptée du kit pédagogique « Tous différents, tous égaux », Conseil de l'Europe, 2ème édition, 1995.

GLOSSAIRE

Stéréotype : Les stéréotypes peuvent se définir comme des croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements des membres de certains groupes.

Source : *LEGAL (J.-B.), DELOUVEE (S.), Stéréotypes, préjugés et discriminations, Dunod, 2016.*

Préjugé : Un préjugé est un jugement a priori, une opinion préconçue relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorie sociale.

Source : *AMOSSY (R.), HERSCHEBERG PIEEROT (A.), Stéréotypes et clichés, Armand Colin, 2014, p.22.*

Discrimination : Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, dans un domaine visé par la loi (logement, emploi, éducation etc.).

À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination, notamment les suivants : l'âge ; le sexe ; l'origine ; l'appartenance ou non-appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race ; la grossesse ; l'état de santé ; le handicap ; les caractéristiques génétiques ; l'orientation sexuelle ; l'identité de genre ; les opinions politiques ; l'activité syndicale ; les opinions philosophiques ; les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée ; l'apparence physique ; la situation de famille ; le patronyme ; les mœurs ; le lieu de résidence ; la perte d'autonomie ; la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique ; la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ; la domiciliation bancaire.

Source : <https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

ACTIVITÉ 3

DE MAL EN PIS

► DURÉE

45 min

► PUBLIC

À partir de 15 ans

► NOMBRE DE PARTICIPANTS

entre 8 et 30

► OBJECTIFS

- ▷ Définir les discours toxiques et comprendre les enjeux en matière de liberté d'expression
- ▷ Identifier les éléments permettant de qualifier un discours toxique.
- ▷ Comprendre l'impact des discours toxiques sur les personnes ciblées et l'ensemble de la société

► MATÉRIEL

- ▷ Exemples de propos toxiques (Annexe 3)
- ▷ « Diamant » pour classer les propos (Annexe 4)
- ▷ Ruban adhésif ou pastilles adhésives
- ▷ Grille d'analyse des discours toxiques (Annexe 5)

► PRÉPARATION

- ▷ Imprimez et prédécoupez pour chaque participant :
 - une série de 9 exemples de discours toxiques,
 - un diamant au format A4.
- ▷ Imprimez et prédécoupez pour chaque groupe :
 - une série de 9 exemples de discours toxiques,
 - un diamant au format A3.

DÉROULEMENT

1. Distribuez les exemples de propos aux participants et le diamant. Demandez-leur de classer individuellement les propos du « plus nuisible » au « moins nuisible ». En haut du diamant, les participants devront placer l'exemple de propos qu'ils estiment le plus nuisible, en dessous, deux exemples qui leur semblent un peu moins nuisibles, et ainsi de suite jusqu'au bas du diamant.
2. Formez des groupes de 4 participants et demandez-leur de se mettre d'accord pour effectuer un nouveau classement commun. Une fois le classement effectué, affichez les résultats et donnez un temps aux participants pour observer les différents classements.
3. Questionnez les participants :
 - ▷ A-t-il été facile d'évaluer les différents propos ?
Comment se sont passées les discussions au sein des groupes ? Y a-t-il eu de profonds désaccords ? Quelles différences et similarités observez-vous entre les différents classements ?
Faites ressortir que les « échelles » de valeurs et la perception de ce qui est plus ou moins « nuisible » est propre à chacun, et qu'il est difficile de « négocier » autour de nos valeurs respectives.
 - ▷ Les propos rentrent-ils dans le cadre de la liberté d'expression ? Certains pourraient-ils être interdits par la loi ? Quelle définition donneriez-vous d'un « discours toxique » ?
 - ▷ Sur quels critères vous êtes-vous appuyés pour effectuer votre classement ?
Notez les critères au fur et à mesure. Vous pouvez vous appuyer sur la grille d'analyse des propos toxiques proposée en annexe 5 pour alimenter la discussion ou compléter.
 - ▷ Tracez deux colonnes au tableau : personnes visées / société. Demandez aux participants quelles pourraient être selon eux les conséquences possibles de ces discours sur les personnes visées et sur la société dans son ensemble. Vous pouvez faire le lien avec les stéréotypes, préjugés et discriminations.

ACTIVITÉ 4

JEUX DE RÔLES : COMPRENDRE LES DISCOURS TOXIQUES EN FACE À FACE

Cette activité s'inspire du « théâtre-forum », créé dans les années 1960 par l'homme de théâtre brésilien Augusto Boal. Il s'agit d'une technique de théâtre participative, durant laquelle des comédiens jouent une situation illustrant un sujet problématique de la réalité sociale, puis rejouent la scène en invitant les membres du public à venir remplacer l'un ou plusieurs d'entre eux à des moments où ils pensent pouvoir dire ou faire quelque chose qui infléchirait le cours des événements.

► DURÉE

1 heure

► PUBLIC

À partir de 15 ans

► NOMBRE DE PARTICIPANTS

entre 8 et 30

► OBJECTIFS

- ▷ Identifier une situation véhiculant un discours toxique dans la vie quotidienne
- ▷ Identifier les freins et les obstacles qui empêchent d'agir
- ▷ Construire des stratégies de réponses adaptées à différents contextes

► MATÉRIEL

- ▷ Exemples de situations (Annexe 6)

► PRÉPARATION

- ▷ Organisez la salle de façon à ce que les groupes puissent se préparer à l'écart les uns des autres.
- ▷ Prévoyez un espace suffisamment grand pour les jeux de rôles avec des chaises pour les participants du public.

DÉROULEMENT

1. Formez des groupes de 3-4 participants. Distribuez à chaque groupe une situation. Expliquez-leur que chacune d'entre elles comporte une situation où un discours toxique est exprimé, qu'ils doivent se répartir les rôles (l'auteur du discours, la ou les victimes, un ou plusieurs témoins) et prendre un temps pour se mettre dans la peau des personnages.

VARIANTE *Vous pouvez proposer aux participants d'inventer eux-mêmes des situations, en leur donnant des indications et éventuellement quelques contraintes pour assurer une diversité des propositions et des enjeux (par exemple une contrainte de lieux : espace public, travail, famille, groupe d'amis etc.). Donnez-leur dans ce cas du temps pour les concevoir et les répéter.*

2. Chaque groupe joue sa situation l'une après l'autre. Une fois la situation présentée une première fois, celle-ci est rejouée et les autres participants, qui assistaient à la scène en tant que public, sont invités à venir remplacer la personne qui incarnait la victime ou le témoin, pour proposer une réponse au discours toxique exprimé. Les comédiens doivent alors improviser et adapter leurs réactions en fonction des propositions amenées par les participants. La même situation peut être rejouée plusieurs fois pour laisser l'occasion aux participants de proposer différentes stratégies de réponse.

3. Questionnez les participants après chaque scène :

Demandez à chaque personnage (auteur, victime, témoin) comment il s'est senti lors de la première scène, puis comment son ressenti a pu évoluer selon les réactions ou propositions de chacun.

Quels sont les obstacles rencontrés, les freins qui peuvent empêcher d'agir selon les différents contextes ? Quelles sont les conséquences possibles pour la victime du discours/ pour l'auteur/ pour le témoin selon chaque réponse/ en cas d'absence de réponse ?

Quels sont les avantages et inconvénients de chaque proposition ?

Y a-t-il des éléments communs aux propositions qui vous semblent les plus/ les moins efficaces ?

CONSEILS POUR L'ANIMATION

Vous pouvez rassurer les participants en précisant qu'aucun talent pour la comédie n'est requis, et qu'ils ne seront pas jugés sur leurs propos ou comportements durant les mises en scène puisqu'il s'agit d'un jeu de rôles. Valorisez les tentatives et les propositions.

ACTIVITÉ 5

JEUX DE RÔLES : COMPRENDRE LES DISCOURS TOXIQUES EN LIGNE

► DURÉE

45 min

► PUBLIC

À partir de 15 ans

► NOMBRE DE PARTICIPANTS

entre 8 et 30

► OBJECTIFS

- ▷ Apprendre à identifier des profils d'internautes et à analyser leurs stratégies
- ▷ Construire des stratégies de réponse adaptées aux profils véhiculant des discours toxiques

► MATÉRIEL

- ▷ Exemple d'article et de commentaire (Annexe 7)
- ▷ Profils d'internautes (Annexe 8)
- ▷ Feuilles de couleurs différentes pour chaque profil d'internaute
- ▷ Marqueurs
- ▷ Ruban adhésif ou pastilles adhésives
- ▷ Exemples de stratégies de réponses (Annexe 9)

► PRÉPARATION

Affichez au mur le titre d'un article d'actualité et le commentaire d'un internaute

DÉROULEMENT

1. Formez des groupes de 2-3 participants. Distribuez à chaque groupe un profil d'internaute, des feuilles de couleurs et un marqueur. Chaque groupe dispose de deux minutes pour imaginer une réponse au commentaire initial en fonction du profil incarné, et pour l'écrire sur une feuille. Un membre de chaque groupe va accrocher le commentaire sous l'article.
2. Pendant 10 minutes, chaque groupe peut ensuite rédiger des commentaires en réaction aux commentaires des autres groupes, en allant les afficher au fur et à mesure.
3. Questionnez les participants :
Selon vous, d'après les commentaires affichés, quel profil d'internaute incarnait chaque groupe ? Certains groupes ont-ils eu plus de mal à rédiger des commentaires que d'autres ? Pourquoi ? Qui a obtenu le plus de réponses à ses commentaires ? Qui a été ignoré ? Quelle stratégies de réponses vous paraissent les plus efficaces ? Les moins efficaces ? D'autres types de réponses sont-ils possibles ?
En vous appuyant sur l'annexe 9, présentez les différentes stratégies de réponses.

ANNEXE 1

CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : TEXTES DE RÉFÉRENCE

DROIT INTERNATIONAL

- ▷ Article 19 de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (ONU, 1948) :
« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »
- ▷ Article 19 du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (ONU, 1966) :
« 1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.
2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. »

DROIT EUROPÉEN

Article 10 de la **Convention européenne des droits de l'homme** (Conseil de l'Europe, 1950) :
« 1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. [...] »

DROIT FRANÇAIS

Article 11 de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (France, 1789) :
« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Le champ d'application de la liberté d'expression est large, et se confond avec d'autres libertés. En France, sa mise en œuvre, qui repose notamment sur la liberté offerte aux médias, et donc à la presse, a été garantie par la **Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse**.

ANNEXE 1

CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (articles 19 et 20) et la Convention européenne des droits de l'homme (article 10) précisent que l'exercice de la liberté d'expression peut être soumis à certaines restrictions nécessaires :

- au **respect et à la protection des droits ou de la réputation d'autrui** ;
- à la **sauvegarde de la sécurité nationale, de l'intégrité territoriale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques** ;
- pour empêcher **la divulgation d'informations confidentielles** ;
- pour **garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire**.

Toute propagande en faveur de la guerre et tout **appel à la haine** nationale, raciale ou religieuse qui constitue une **incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence** sont également interdits.

L'article 4 de la **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** (1969) exige par ailleurs que l'on interdise l'expression et la diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale.

La Cour européenne des droits de l'homme a souvent souligné que la liberté d'expression ne vaut pas seulement pour des propos qui conviennent à tout le monde ou qui sont considérés comme innocents ou neutres. Cette **liberté vaut aussi pour des propos qui blessent, offusquent, choquent ou inquiètent** un pays ou une partie de la population.

Mais on ne peut pas justifier tout type de discours ou d'expressions au nom de la liberté d'expression. La liberté d'expression n'est donc pas totale et illimitée.

Toute **limitation à la liberté d'expression**, si elle est possible, doit cependant :

- être **exceptionnelle**,
- être **prévue par la loi**,
- **poursuivre un but légitime**,
- être **nécessaire et proportionnée** au but recherché.

En cas de désaccord ou de conflit sur la légitimité ou l'absence de légitimité d'une restriction à la liberté d'expression, c'est au juge qu'il revient le pouvoir de décider si cette limitation est légale et légitime.

ANNEXE 1

CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

DROIT FRANÇAIS (1/3)

En France, la Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 et le Code Pénal précisent certaines limites à la liberté d'expression :

1. L'atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui

Le fait, au moyen d'un procédé quelconque, de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ou en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Exemple : publication sur un site internet de photos privées d'une personne.

Textes de référence : Code pénal, art. 226-1 et 226-31.

2. L'injure

Une parole, un écrit, une expression quelconque de la pensée adressés à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser.

L'injure est sanctionnée de façon différente selon qu'elle est publique (elle peut être entendue ou lue par un public, par exemple prononcée en pleine rue, publiée dans un journal ou sur un site internet) ou privée (elle est adressée sans qu'aucune tierce personne ne soit présente ou devant un cercle restreint de personnes partageant les mêmes intérêts), et selon qu'elle comporte ou non un caractère discriminatoire.

Exemple d'injure en public : traiter une personne de « sale gouine », dans un bus, dans les commentaires d'un groupe Facebook.

Exemple d'injure non publique : traiter une collègue de « sale gouine » dans la cafétéria de l'entreprise, par sms, par message privé sur un réseau social.

Textes de référence : Loi du 29 juillet 1881, art. 32, 33 et 65-3 ; Code pénal, art. R625-8-1.

3. La diffamation

Une allégation ou une imputation à tort d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé. Le fait en question peut faire l'objet, sans difficultés, d'une vérification et d'un débat contradictoire. Il est possible de répondre par oui ou non à la question « Untel a-t-il commis le fait ? » Si l'accusation n'est pas un fait vérifiable, elle relève de l'injure.

La diffamation est sanctionnée de façon différente si elle est publique ou privée, si elle comporte un caractère discriminatoire ou si elle vise un élu, un parlementaire, un policier, un magistrat ou tout agent public en raison de ses fonctions.

ANNEXE 1

CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

DROIT FRANÇAIS (2/3)

Exemple de diffamation en public : sur un post Facebook ouvert aux catégories “amis des amis” ou “tout le monde”, écrire « Madame X dépense plus pour son téléphone que pour nourrir ses enfants ».

Exemple de diffamation non publique : lors d'une réunion de parents d'élèves à l'école, accuser Madame X « ...de dépenser plus pour son téléphone que pour nourrir ses enfants ».

Textes de référence : Loi du 29 juillet 1881, art. 32 ; Code pénal, art. R625-8.

4. L'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence

Le fait d'inciter à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur appartenance (ou non) à une ethnie, à une nation ou à une race déterminée, de leur sexe, de leur religion, de leur handicap ou de leur orientation sexuelle.

Elle est sanctionnée de façon différente selon qu'elle est publique ou privée.

Exemple d'incitation à la haine en public : diffuser un tract sur un marché incitant les hommes à frapper leurs compagnes pour affirmer leur autorité au sein du couple.

Exemple d'incitation à la haine en privé : publier un post, sur le sujet précédent, sur un réseau social accessible à un nombre de contacts sélectionnés, ou le lire devant les membres d'une association.

Textes de référence : Loi du 29 juillet 1881 art. 24 et 50-1 ; Loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, art. 6 ; Code pénal, art. R625-7.

5. L'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de réduction en esclavage

Le fait de présenter ou commenter favorablement, de prendre la défense, de justifier, ou de prononcer un éloge des crimes commis.

Elle est sanctionnée si les propos ont été publiés ou proférés dans des lieux ou réunions publics.

Exemple: une personne qui prononce en public, à propos d'un rassemblement de gens du voyage sur un terrain agricole : « Comme quoi Hitler n'en a pas tué assez, hein ? ».

Textes de référence : Loi du 29 juillet 1881, art. 23 et 24.

6. La contestation, négation, minimisation et banalisation des génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes de réduction en esclavage

Ces faits sont sanctionnés si les propos ont été publiés ou proférés dans des lieux ou réunions publics.

ANNEXE 1

CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

DROIT FRANÇAIS (3/3)

Exemple de négation de crime contre l'humanité : une personne interviewée au journal télévisé affirmant à propos de la Seconde Guerre Mondiale qu'« il n'y a jamais eu de politique d'extermination physique des juifs ».

Exemple de minimisation de crime contre l'humanité : affirmer que « En France du moins, l'Occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine, même s'il y eut des bavures ».

Textes de référence : Loi du 13 juillet 1990, art. 9 ; Loi du 29 janvier 2001 ; Loi du 29 juillet 1881, art. 24 bis.

7. L'apologie du terrorisme et la provocation au terrorisme

Apologie : Présenter ou commenter favorablement et publiquement des actes terroristes déjà commis.

Provocation : Incitation directe à commettre dans le futur des actes terroristes matériellement déterminés. Par exemple, viser tel lieu ou telle personnalité. Par le contexte, la volonté de leur auteur et les termes choisis, de tels propos visent à convaincre d'autres personnes de commettre de tels actes. La provocation au terrorisme est sanctionnée qu'elle soit faite en public ou en privé.

Exemple d'apologie du terrorisme : un individu s'adresse à des passants dans la rue : « Ben Laden, c'était que le début, j'aurais dû être avec lui pour tuer plus de monde ».

Exemple de provocation au terrorisme : « Prenez vos kalach, rendez-vous au Bataclan ce soir ! » publié sur un compte public Twitter.

Textes de référence : Code pénal, art. 421-2-5 ; Code de procédure pénale, art. 706-23 à 706-25-2 ; Loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, art. 6 et 6-1.

8. Le harcèlement en ligne ou cyberharcèlement

Le fait de tenir via Internet (réseaux sociaux, forums, jeux vidéos, blogs etc.) des propos ou d'avoir des comportements répétés ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. C'est la fréquence des propos et leur teneur insultante, obscène ou menaçante qui constitue le harcèlement. Le harcèlement en ligne est sanctionné que les échanges soient publics (sur un forum par exemple) ou privés (entre amis sur un réseau social).

Exemple: poster des commentaires, des vidéos, des montages d'images et des messages humiliants à l'encontre d'une personne sur un réseau social.

Textes de référence : Code pénal, art. 222-33-2-2.

ANNEXE 2

LISTE DE MOTS À ILLUSTRER – CULTIONARY

MAISON	RICHE
HANDICAPÉ	MÉDECIN
FEMME	AMÉRICAIN
NUAGE	FRANÇAIS
CHINOIS	COUPLE
MUSULMAN	BATEAU
PAYSAN	SLOVÈNE

ANNEXE 3

EXEMPLES DE DISCOURS TOXIQUES – DE MAL EN PIS

« C'est normal que les femmes gagnent moins, elles sont moins intelligentes et travaillent moins que les hommes. »

// Commentaire d'un internaute sur la page Facebook du ministre du travail.

« 10 choses qui prouvent que les femmes sont naturellement plus faibles que les hommes. »

// Infographie publiée sur un blog suivi par 60 personnes.

« Imposer la parité est une discrimination envers les hommes. S'il n'y a pas autant de femmes députées que d'hommes députés, c'est simplement que les femmes s'intéressent moins à la politique. »

// Déclaration faite par un député à l'occasion d'un débat télévisé diffusé en deuxième partie de soirée.

« Fini le laisser-aller ! Perdez 10 kilos en seulement 2 mois ! »

// Titre d'un magazine féminin en vitrine de tous les kiosques.

« Sale pute, ferme ta gueule ou c'est moi qui vais te faire taire ! »

// Commentaire sous la vidéo d'une YouTubeuse qui dénonce le harcèlement en ligne.

« Si les femmes se mettent à diriger des entreprises, qui va s'occuper des enfants ? »

// Un humoriste pendant un sketch.

« Tu n'as pas honte de t'habiller comme ça ? Respecte-toi ! »

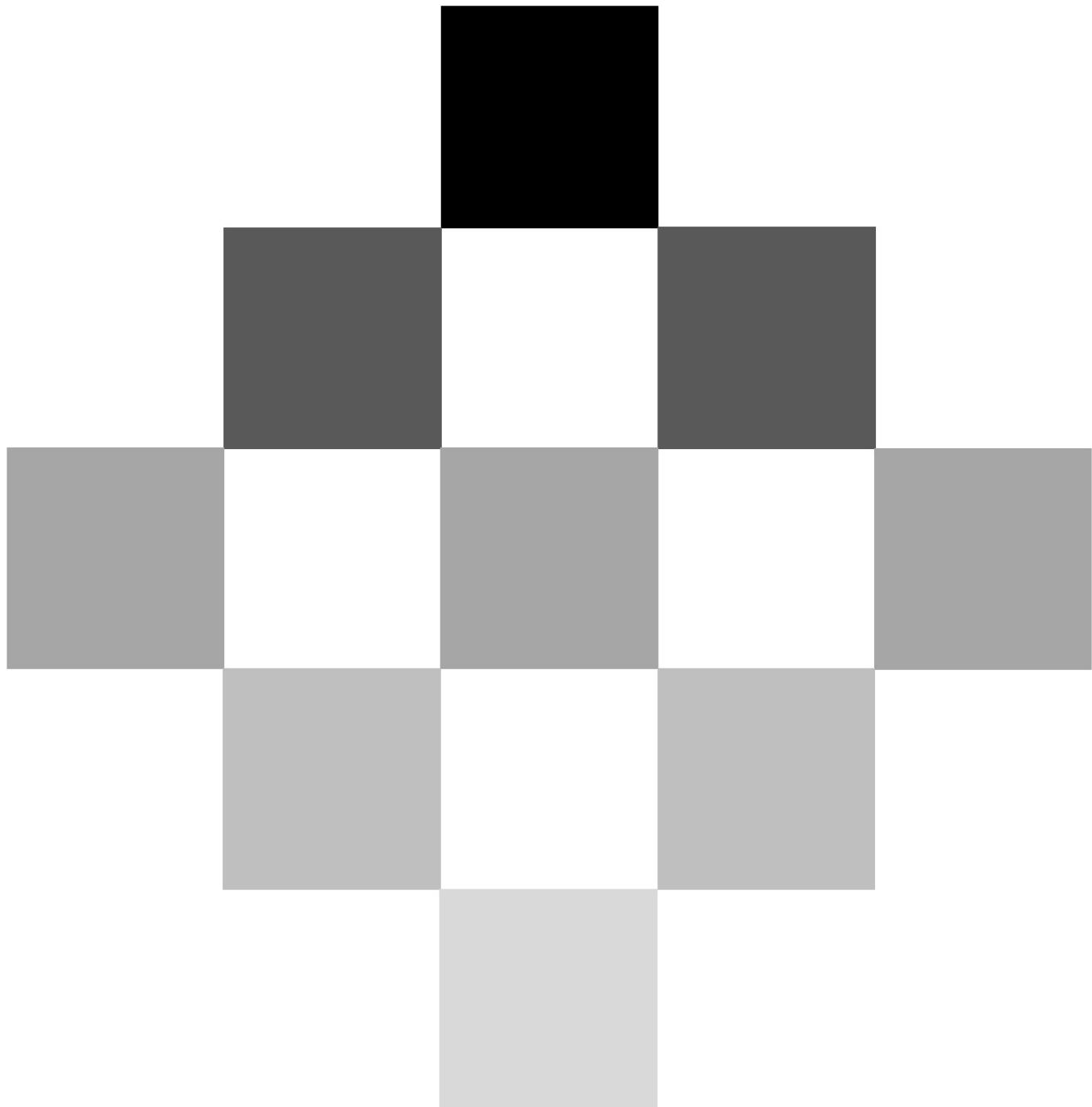
// Commentaire d'une jeune fille à sa camarade de classe qui est venue au collège en jupe.

« Les femmes victimes de violences conjugales qui ne quittent pas leur conjoint doivent assumer leur part de responsabilité dans la situation. »

// Déclaration d'un sociologue interviewé au journal télévisé de 20 heures.

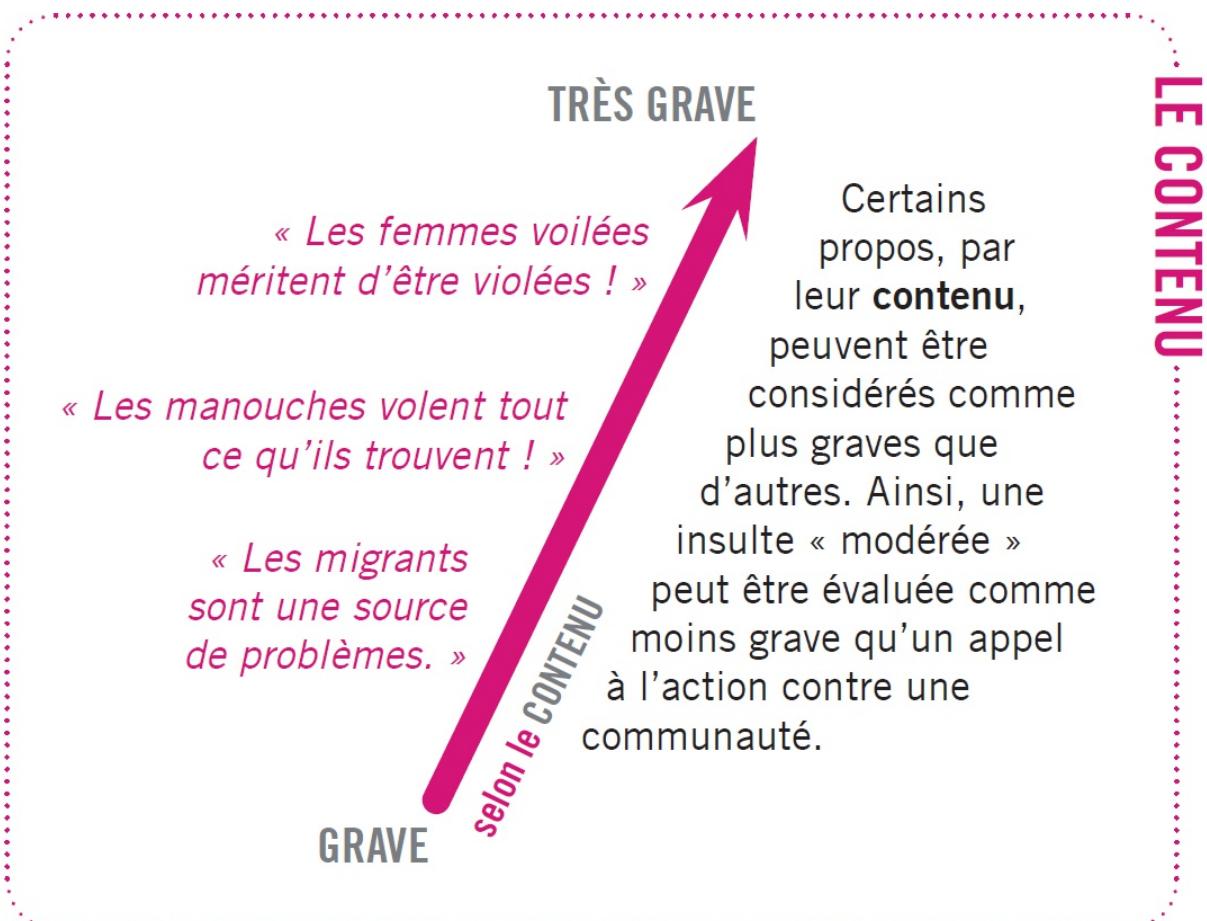
« Je préfère travailler avec des comédiennes jeunes, passé 40 ans les femmes ne sont plus aussi jolies et désirables. »

// Tweet d'un acteur célèbre.

DISCOURS LE PLUS NUISIBLE**DISCOURS LE MOINS NUISIBLE**

ANNEXE 5

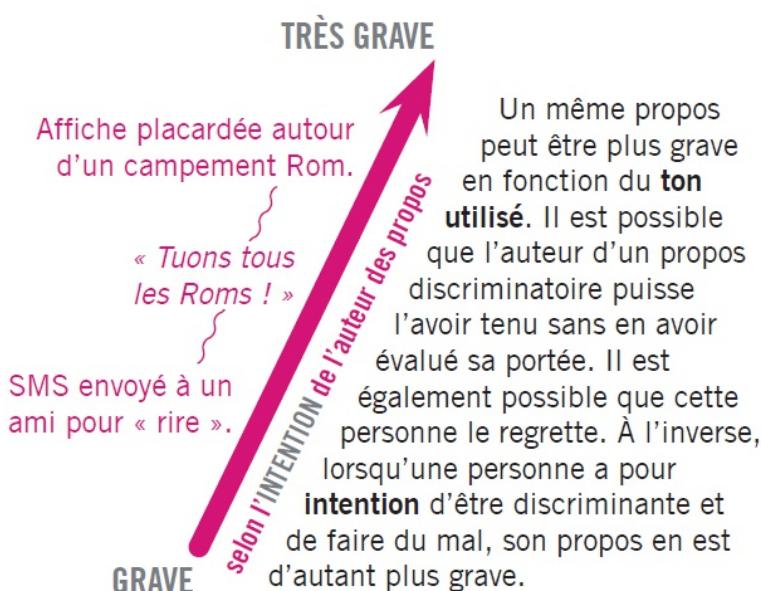
GRILLE D'ANALYSE DES DISCOURS TOXIQUES (1/3)



ANNEXE 5

GRILLE D'ANALYSE DES DISCOURS TOXIQUES (2/3)

L'INTENTION & LE TON



Attention : l'**impact du discours** n'est pas **nécessairement proportionnel** à la **violence** du **ton** et du **contenu**. Par exemple, une argumentation fallacieuse dans un langage très policé autour des problèmes sanitaires et sociaux des campements de Roms peut faire bien plus de dégâts que des insultes ou commentaires perçus comme plus extrêmes.

LA ou LES CIBLES POTENTIELLES



ANNEXE 5

GRILLE D'ANALYSE DES DISCOURS TOXIQUES (3/3)

Pour évaluer au mieux l'**impact réel** ou **potentiel** d'un propos toxique, il est nécessaire d'essayer de se placer **dans la perspective des personnes et groupes ciblés**. Souvent, une personne extérieure apprécie mal et minimise cet impact. Ainsi, des propos prononcés « pour rire » ou « à prendre au second degré » peuvent être dévastateurs pour les personnes ou les groupes qui en sont la cible.

Crimes de haine et persécutions. Génocide. Isolement, dépression.

Stigmatisation du groupe visé, discriminations. Perte d'estime de soi, anxiété.

↑ Sur les groupes ↑ Sur les individus

GRAVE

TRÈS GRAVE

Génocide. Suicide.
Isolement, dépression.

selon l'**IMPACT RÉEL ou POTENTIEL**

L'**IMPACT RÉEL ou L'**IMPACT POTENTIEL****

ANNEXE 6

EXEMPLES DE SITUATIONS – JEUX DE RÔLES EN FACE À FACE

Situation 1

Durant un repas de famille, une jeune fille discute avec sa sœur. À l'autre bout de la table, leur oncle les interrompt et leur dit « Au lieu de parler chiffons, vous feriez mieux d'aller aider votre mère à débarrasser ! ».

Situation 2

Au travail, un vendredi en fin de journée, des collègues discutent devant la machine à café. Un supérieur hiérarchique arrive et demande à une collègue de s'occuper d'un dossier en urgence pour une présentation lundi matin. Cette-dernière, partant en déplacement professionnel le week-end, refuse. Un collègue rigole et déclare : « Faut rien lui demander aujourd'hui, elle a ses règles ! ».

Situation 3

À l'école, en classe, un professeur demande à ses élèves leur choix d'orientation. Une élève fait part de son souhait de faire des études d'informatique. Le professeur lui répond : « Tu es sûre ? L'informatique est un domaine très masculin, ça risque d'être difficile pour toi... ».

Situation 4

Chez le médecin, une jeune fille vient consulter avec son père pour une angine. Dans le cabinet, le médecin lui prescrit des médicaments. Alors que la consultation se termine, il la regarde de haut en bas et lui dit : « J'aimerais bien te revoir, avec ta mère, pour parler de ton alimentation... ».

Situation 5

Dans la rue, une femme change le pneu de sa voiture devant une terrasse bondée. Un homme attablé commente la scène à voix haute : « Pfff, elle s'y prend comme un manche, elle ferait mieux de laisser faire son mari ! ».

Situation 6

Une jeune fille ne vient plus en cours depuis qu'elle a été victime d'une agression. Une bande d'amis discute de la situation. Une personne du groupe s'exclame : « En même temps faut pas s'étonner, t'as vu comment elle s'habille ?! ».

« 100% des femmes déclarent avoir été victimes de harcèlement dans les transports en commun. »



©katsuhir07110



Anonyme

**Il faut arrêter de voir du harcèlement partout !
On est tous serrés dans les transports !!!**

ANNEXE 8

PROFILS D'INTERNAUTES – JEUX DE RÔLE EN LIGNE

MILITANTE DES DROITS HUMAINS	MILITANT ANTI-FÉMINISTE*
TROLL (vous cherchez uniquement à envenimer le débat)	PERSONNE PACIFICATRICE (vous voulez faire plaisir à tout le monde et souhaitez que tout le monde soit gentil et poli)
FEMME RÉGULIÈREMENT VICTIME DE HARCÈLEMENT DANS LES TRANSPORTS	PERSONNE QUI ÉTUDIE LE DROIT ET CHERCHE À TRANSMETTRE SES CONNAISSANCES

* **Féminisme** : Ensemble de mouvements et d'idées politiques, philosophiques et sociales, qui partagent un but commun : définir, promouvoir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes.

ANNEXE 9

STRATÉGIES DE RÉPONSES AUX DISCOURS TOXIQUES EN LIGNE (1/3)

LE CONTRE-DISCOURS

Le contre-discours vise à discréditer et déconstruire les propos tenus. Il s'agit de démontrer que les arguments avancés, les idées présentées ou sous-entendues et le raisonnement sur lequel est basé un discours sont faux ou incorrects ou absurdes.

Exemple :

« 100% des femmes harcelées dans les transports ? C'est n'importe quoi ! Il faut arrêter de crier au harcèlement pour un simple regard ! En plus, ma femme m'a affirmé n'avoir jamais été harcelée alors qu'elle prend le bus tous les jours, ce qui prouve bien que ce chiffre est complètement faux ! ».

« Une étude du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, publiée en 2015, a montré que 100% des femmes ont été victimes, au moins une fois dans leur vie, de harcèlement dans les transports en commun. Si ce chiffre peut sembler trop gros pour être vrai et que certaines femmes affirment qu'elles n'ont jamais été harcelées, c'est souvent parce que la notion de harcèlement sexiste est méconnue. En effet, ce terme recouvre de nombreux agissements, tels que les sifflements, commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire, ou regards appuyés – qui ne sont pas sanctionnés par la loi – mais aussi l'exposition à des images pornographiques, les avances sexuelles, les injures, les menaces, l'exhibition, la masturbation en public, les baisers forcés, les mains aux fesses, les frottements, et jusqu'aux agressions sexuelles et au viol. »

LE RÉCIT ALTERNATIF

Le récit alternatif vise à rendre visible une version différente et positive des récits véhiculés de façon explicite ou implicite par les discours toxiques. Le récit alternatif repose sur une vision de la société telle qu'on souhaiterait la voir : une société dans laquelle la dignité et les droits humains de chaque personne sont respectés.

Exemple : De janvier à octobre 2016, la dessinatrice de bande dessinée Pénélope Bagieu publie chaque semaine sur son blog¹ un portrait sous forme de bande dessinée. Intitulée « Les Culottées », cette série retrace les biographies de femmes de différentes époques et origines culturelles, sociales ou nationales, dépeint les difficultés que chacune a dû surmonter, et valorise la richesse et la diversité de leurs parcours – artiste, exploratrice, médecin, travailleuse sociale, rappeuse, journaliste, opposante politique, vulcanologue, avocate, inventrice, athlète, guerrière etc. En même temps qu'ils mettent en évidence les stéréotypes et préjugés sexistes, ces portraits permettent ainsi de les déconstruire en présentant des exemples qui viennent les contredire, et en proposant des représentations qui peuvent constituer de nouveaux modèles identificatoires.

¹ lesculottees.blog.lemonde.fr

ANNEXE 9

STRATÉGIES DE RÉPONSES AUX DISCOURS TOXIQUES EN LIGNE (2/3)

FAIRE PREUVE DE SOLIDARITÉ

Faites preuve de solidarité avec les victimes : selon leurs besoins, montrez que vous n'êtes pas d'accord avec les propos énoncés et que ceux-ci n'ont pas lieu d'être, envoyez-leur des messages de soutien, faites preuve d'écoute, donnez de la visibilité à leurs voix, orientez-les vers des organismes de signalement, etc.

Internet est un formidable outil pour rassembler, créer et étendre des réseaux. N'hésitez pas à montrer votre soutien aux campagnes, groupes et initiatives luttant contre les discours toxiques.

Exemple : Le mouvement #MeToo, décliné sous différents noms et traductions dans de nombreux pays, est un mouvement contre le harcèlement et les violences sexuelles.

L'expression a été utilisée en 2007 par la militante américaine Tarana Burke pour sensibiliser le public sur ce sujet, et a été reprise de façon virale en 2017, sous forme de hashtag sur les réseaux sociaux, par des milliers de femmes pour dénoncer les violences sexuelles dont elles ont été victimes.

La diffusion de leurs témoignages, partagés et relayés massivement par les internautes, a permis une libération de la parole et une prise de conscience du grand public de la prévalence des violences sexuelles et du harcèlement que subissent les femmes, en particulier sur le lieu de travail.

RÉAGIR FACE À UN TROLL

Le troll désigne un ou une internaute dont l'objectif est de faire dégénérer le débat, généralement en posant des questions ou en postant des commentaires jugés stupides, hors de propos ou tout simplement agaçants pour faire réagir les autres internautes et ruiner toute possibilité de dialogue.

Un troll peut agir seul ou collectivement, parfois de façon concertée au service d'une cause idéologique ou politique, par exemple en cherchant à renforcer les stéréotypes et préjugés envers un groupe donné.

Voici quelques conseils pour réagir face à un troll¹ :

L'indifférence

Comme le suggère l'adage populaire « Don't feed the troll » (ne pas nourrir les trolls), il est généralement recommandé d'ignorer le troll. L'indifférence et l'absence de réaction constituent souvent la meilleure façon de lasser le troll qui quittera de lui-même la discussion.

¹ <https://deux.io/reagir-face-a-un-troll/>

L'argumentation

Si vous doutez d'avoir affaire à un troll et que vous pensez que l'internaute peut être de bonne foi, vous pouvez dans un premier temps répondre à son discours de façon claire et honnête afin de déterminer si le dialogue est possible. Cela peut aussi avoir pour effet positif de faire réagir d'autres internautes qui pourront soutenir votre point de vue. Si vous constatez que le débat s'éternise et que votre interlocuteur reste campé sur ses positions, il est inutile de persister.

L'humour

L'humour reste la meilleure stratégie face à un troll. Prenez le temps de trouver la bonne réplique ou une image humoristique pour tourner son discours en ridicule et lui montrer que ses propos ne vous atteignent pas.

Le hacker et troll allemand Linus Neumann propose également quelques principes de posture à suivre pour pouvoir réagir de façon appropriée face à un troll²:

- tu as perdu si tu emploies plus de mots que ton adversaire ;
- tu as perdu si tu dois expliquer ;
- tu as perdu si tu dois te justifier ;
- tu as perdu si tu t'énerves ;
- tu as perdu si tu ne rigoles pas ;
- tu as perdu si tu te prends au sérieux ;
- tu as perdu si tu attribues des qualités ;
- tu as perdu si tu menaces les autres.

² PEZET (J.), « L'art du trolling ou comment troller les trolls », Nouvel Obs/Rue 89, 18 décembre 2015